



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre novembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Corinne THIVANT, Monsieur Rémy ARQUILLERE.

Absents : Mesdames Nathalie KLIMENKO, Corinne GUILLOT.
Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy ARQUILLERE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Madame le Maire fait l'appel des membres du nouveau conseil municipal Enfants. Ont été élus :

- MORALES Mia (CE2) : 33 voix
- LASSAIGNE Valentin (CM1) : 24 voix
- DURAND Maïly (CE2) : 23 voix
- GIMEL GOUBY Faustine (CM1) : 23 voix
- GIMEL GOUBY Lison (CM1) : 18 voix

Ils rejoignent Milyana MAUDUIT, Schadey MAUDUIT et Gabin FESSY, au sein du Conseil.

Les élus ont reçu leur écharpe tricolore, un carnet, un stylo et une petite gourmandise.

Ensuite, chaque enfant a présenté son projet de campagne : concours dessin, boîte à livres, distributeurs, jeux pour les grands sur l'aire de jeux, action « Nettoyons la nature »...

La prochaine réunion du Conseil Municipal Enfants aura lieu le lundi 10 novembre 2025, de 16h30 à 17h45, en mairie.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, puis remercie les enfants d'avoir participé au début de réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- **Aménagement des abords du Foyer Rural**

L'inauguration des abords du Foyer Rural aura lieu le samedi 15 novembre 2025 à 11h00, en présence de Monsieur Hervé GÉRIN, Sous Préfet, Madame Huguette BURELIER, Conseillère Départementale, Monsieur Yves NICOLIN, Président de Roannais Agglomération, Monsieur Hervé REYNAUD, Sénateur et Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES, Député de la Loire.

Le CCAS s'occupe du vin d'honneur qui suivra la cérémonie.

L'Association Changy Histoire et Patrimoine propose l'installation d'une reproduction en format A3 d'une carte postale ancienne représentant l'école de filles et le jardin situé à l'avant. La plaque sera installée sur le grillage du Foyer Rural par un agent communal.

Madame le Maire indique que deux arbres ont été achetés avec le bon d'achat reçu suite à la participation de la commune au concours départemental de fleurissement. Ils seront plantés dans la pelouse devant le foyer rural.

- **Chemin piétonnier des Gatilles**

L'entreprise THIVENT a démarré les travaux le lundi 3 novembre. Ils dureront environ quatre semaines. Une réunion de chantier a été programmée tous les lundis matins, à 10h00.

Tous les propriétaires riverains ont été informés de la possibilité de faire réaliser l'enrobé de leur entrée bateau par l'entreprise afin de profiter de leur présence sur place.

Madame le Maire informe l'Assemblée que les agents communaux ont procédé au drainage et rebouchage du fossé situé dans le virage le long de la propriété CHARENTON, préalablement aux travaux, toujours dans l'objectif d'assurer la protection des piétons dans ce virage dangereux.

Il sera nécessaire de réfléchir également à la poursuite de cet aménagement, le long du bassin de rétention, sous le cèdre, puis, après la traversée du pont SNCF, le comblement du fossé de la RD41 jusqu'au chemin de Vers Mont, comme il a déjà été fait Rue Philippe Picard.

Enfin, afin de déposer le dossier de demande de subvention pour le programme de voirie 2026 (prévu dans le programme pluriannuel 2020-2026), il sera demandé à l'entreprise THIVENT un chiffrage pour la réalisation de l'enrobé de la VC n°212, correspondant au Domaine des Gatilles.

- **Aménagement délaissé RD307/RD8**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Yann PALAIS, vigneron à Ambierle, est venu sur place pour donner ses conseils pour la plantation de ceps de vigne, aux agents communaux.

Ils pourraient être plantés en triangle à raison d'un cep par mètre carré, en décembre ou janvier, lorsqu'il fait bien froid.

Il a indiqué qu'il est également nécessaire de protéger les pieds par l'installation de manchons.

Concernant le pressoir de Madame PELNARD, il est trop grand pour passer sous la porte de grange, mais peut-être qu'en coupant une petite partie de la vis...

- Changement des fenêtres de l'appartement

L'entreprise MR CREATION, retenu pour le remplacement des fenêtres de l'appartement de l'ancienne école, sera recontacté prochainement, car il devrait avoir reçu les fournitures cette première semaine de novembre.

Pour rappel, une subvention d'un montant de 5.500,00 € a été obtenue auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité au titre de l'année 2025.

- Lavoir de Rébruns

L'entreprise TAILLARDAT a terminé les travaux et le lavoir est en eau.

Madame Perrine MOUILLERE indique que l'entreprise doit ramener un camion de matériaux pour finaliser le colmatage de la fuite.

- Informatique à l'école

Madame le Maire rappelle que les enseignantes avaient demandé une mise à jour et nettoyage des PC portables liés aux tableaux interactifs et des quatorze tablettes. Lors de la précédente réunion, au vu du devis, jugé important, le Conseil Municipal avait décidé de demander un détail afin de phaser les interventions.

Aussi, Madame le Maire indique qu'elle a validé un devis d'un montant de 750,00 € HT soit 900,00 € TTC pour la reconfiguration complète des quatre PC des enseignantes et ceux réservés aux élèves.

La révision des tablettes pourra être faite sur un prochain budget.

- Point sur les travaux de voirie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au cambriolage du dépôt des agents techniques de La Pacaudière, la convention de mise à disposition de la machine à désherber est caduque. Un devis a été demandé chez PMA pour louer une machine semblable. Le coût est de 144,00 € TTC la journée.

Les agents ont également procédé au nettoyage du cimetière en prévision de la Toussaint.

Le terrain attenant au cimetière est également en cours de nettoyage, mais il y a beaucoup de cabanes, d'outils, de matériaux, divers et variés, et le travail est long.

- Point sur le bulletin municipal

Madame Evelyne RICARD indique que les documents nécessaires à la réalisation du bulletin sont quasiment tous prêts à être envoyés à l'imprimerie. L'envoi est programmé le jeudi 6 novembre, afin de laisser du temps à l'imprimeur de mettre en page et d'échanger sur la forme avant la validation du Bon à tirer mi-décembre.

FORÊT DE RÉBRUNS

Délibération n° 09.01.2025

La commune de Changy est propriétaire de quatre parcelles boisées sur le territoire communal de Saint Bonnet des Quarts. Ces parcelles jouxtent la forêt sectionale de Rébruns.

Afin de se constituer un patrimoine forestier et de bénéficier d'une gestion durable et multifonctionnelle, la commune demande la création de la forêt communale de Changy par leur application au régime forestier.

Désignation cadastrale des parcelles :

Territoire communal	Section	Numéro Cadastral	Lieu-dit	Contenance (ha)	Surface à proposer au RF (ha)
St Bonnet des Quarts	A	730	Fréchy	1,0750	1,0750
St Bonnet des Quarts	A	731	Fréchy	0,1990	0,1990
St Bonnet des Quarts	A	1124	Gracinière	0,4081	0,4081
St Bonnet des Quarts	A	1151	Gracinière	0,1010	0,1010
Total				1,7831	1,7831

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°09.02.2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 24 octobre 2011, la commune avait décidé de participer au contrat collectif « maintien de salaire ». Depuis le 1^{er} septembre 2022, la commune participe à hauteur de 12,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois;

La Mutuelle Nationale Territoriale a fait parvenir en Mairie un avenant au contrat. La cotisation mensuelle pour une collectivité de moins de 10 agents passe de 2,24 % du traitement brut pour chacun d'eux (depuis le 1^{er} janvier 2025), à 2,53 % à compter du 1^{er} janvier 2026.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale, pour son contrat collectif « Maintien de Salaire » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- 2) Dit que la commune participe à hauteur de 15,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois;
- 3) Charge Madame le Maire de signer l'avenant au contrat collectif et d'effectuer toutes démarches rendues nécessaires par la présente délibération.

Par ailleurs, Madame le Maire informe qu'un contrat sera signé avec Madame Sydney RAVONARIMALALA du 4 au 18 décembre 2025 pour le remplacement de Madame Amandine LAFONT.

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Conférence des Maire, le 16 octobre 2025

Madame le Maire fait le compte-rendu de la Conférence des Maires qui avait pour ordre du jour :

- Présentation du dispositif GEIQ
- Bilan dotation à l'investissement communal 2025
- Mise en réseau des médiathèques : bilan de mi-parcours
- Barrage de Renaison : point de situation sur le remplissage en eau
- Questions diverses : construction du nouveau siège social de la Roannaise de l'Eau

- Mise à disposition du logiciel Atelier fiscal

Délibération n°09.03.2025

Madame le Maire présente au Conseil le logiciel « Atelier fiscal ». C'est une solution à destination des communes et intercommunalités, conçue comme un outil d'aide à l'analyse et à l'optimisation des données fiscales.

Roannais Agglomération l'utilise déjà et propose de mutualiser l'outil à l'ensemble des communes, à compter du 1^{er} janvier 2026. Cet outil peut être intéressant au niveau local notamment pour la Commission Communale des Impôts Directs.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve la mutualisation du logiciel « Atelier fiscal » avec Roannais Agglomération, sous réserve de sa gratuité.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- CCAS, le 22 octobre 2025

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion du CCAS ayant pour ordre du jour :

- Cérémonie du 11 novembre : à 11h00
- Inauguration du Foyer Rural : le samedi 15 novembre 2025 à 11h00
- Vœux de la Municipalité : le samedi 10 janvier 2026
- Repas du CCAS : le samedi 17 janvier 2026
- Soirée théâtre : le samedi 7 mars 2026
- Participation au Centre de Loisirs 2024-2025 : 7 familles aidées

QUESTIONS DIVERSES

* Délibération n°09.04.2025

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du Département de la Loire, concernant les difficultés financières des collectivités territoriales :

« Monsieur le Président de la République,

Nous, élus du Département de la Loire – Maires, Présidents d'Intercommunalités et Conseillers Départementaux – vous adressons cet appel solennel.

Notre Département, comme tant d'autres en France, traverse une crise budgétaire sans précédent. Nos recettes s'effondrent, en particulier celles issues des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Dans le même temps, nos dépenses sociales explosent. Cet effet ciseaux – baisse des recettes, explosion des dépenses – est désormais insoutenable.

Les Départements n'ont plus de marges de manœuvre. Les excédents de trésorerie sont épuisés. Nos budgets de fonctionnement sont contraints. Les dépenses obligatoires absorbent une part toujours plus importante de nos ressources.

Si rien n'est fait, c'est notre capacité d'action locale qui sera réduite à néant.

CE QUE NOUS REFUSONS

Nous, élus du Département de la Loire – Maires, Présidents d'intercommunalités, Conseillers départementaux – refusons que la solidarité nationale repose uniquement sur les épaules des collectivités locales.

Faute de réponse de l'Etat, nous serons contraints de réduire ou suspendre :

- *L'aide aux communes pour leurs projets d'investissement,*
- *Le soutien au monde associatif, à la culture, au sport, à la jeunesse,*

- *Les actions en faveur de la ruralité et de la transition écologique.*

Ce sont des politiques concrètes, de proximité, qui font vivre la République au quotidien dans nos territoires. Ce sont elles, aujourd'hui, qui sont menacées.

CE QUE NOUS DEMANDONS A L'ETAT

Monsieur le Président, nous vous demandons solennellement :

- *Une refonte urgente du modèle de financement des Départements, aujourd'hui obsolète,*
- *Une prise en charge par l'Etat des dépenses sociales obligatoires, qui relèvent de la solidarité nationale,*
- *Et la préservation de l'autonomie financière des collectivités locales, principe constitutionnel et condition de leur vitalité démocratique.*

Nous refusons d'être les comptables d'une injustice qui fragilise la solidarité et l'action publique de terrain. Nous demandons à l'Etat de prendre ses responsabilités, pour que les Départements puissent continuer à agir au service des habitants.

Cette pétition est l'expression d'une mobilisation sans précédent dans la Loire.

Elle porte la voix des territoires ruraux et urbains, des élus de terrain qui, chaque jour, agissent au plus près des habitants.

Elle porte la voix d'une République décentralisée et solidaire, que nous voulons préserver. »

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 4) Approuve la pétition rédigée par le Département de la Loire
- 5) Accepte de cosigner la pétition

* Le Noël de la Mairie aura lieu au Foyer Rural le vendredi 19 décembre 2025 à 19h30, avec le personnel communal, le CCAS et l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 à 20H00 en Mairie